



AVIS DE COURSE ET REGLES 2024

Nautic Paddle 13^{ème} édition

30 nov et 1^{er} décembre 2024 - Traversée de Paris d'Est en Ouest sur la Seine en Stand Up Paddle.

Organisée par :

Fédération des Industries Nautiques
22 rue de Madrid
75008 Paris

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
1. GENERALITES :.....	4
2. PROGRAMME :	6
3. REGLES	7
3.1 Préambule	7
3.2 Informations utiles.....	8
3.3 Parcours	8
3.4 Marques de parcours obligatoires	8
3.5 Inscriptions	9
3.5.1 Demandes d’inscription :	9
3.5.2 Eligibilité des demandes d’inscription :.....	9
3.5.3 Répartition des 1 300 places :.....	9
3.6 Catégories --> Divisions	10
3.6.1 Règles de classement des compétiteurs :.....	10
3.6.2 Les 2 articles précédents s’appliquent quel que soit l’âge descompétiteurs.....	10
3.7 Règles de course	11
3.7.1 Lors des briefings seront précisés :	11
3.7.2 Règles spéciales :	11
4. CLASSEMENT	13
4.1 Les différents classements.....	13
4.2 Attribution des points	13
5. LOGISTIQUE.....	15
5.1 Caution pour les trackers.....	15
5.2 Stand Up Paddle.....	15
5.3 Pagaies et accessoires	15



5.4 Sac et effets personnels.....	15
6. JURY & RECLAMATION.....	16

1. GENERALITES :

- A. Compétition de "Stand Up Paddle" en solitaire (1 personne par planche).
Les planches à plusieurs personnes sont interdites sauf accord de l'Organisation. Ces planches ne seront pas classées.
- B. Inscriptions limitées à **1300 compétiteurs** → pour l'ensemble des 2 Divisions. Les modalités d'inscription sont définies ci-après article 3.3
- C. Inscriptions ouvertes dans la "Division PRO" ou dans la "Division LOISIR" article 3.4
- D. Frais d'inscription : 85 € TTC.
- E. Certificat médical d'aptitude à la pratique du Stand Up Paddle en compétition obligatoire, ou licence de Surf compétition (France ou International) en cours de validité, daté de moins d'un an à la date du 1^{er} décembre 2024.
- F. Age minimum : 13 ans au 30 novembre 2024.
- G. La Division LOISIR Juniors regroupe les compétiteurs de moins de 15 ans au 30 novembre 2024.
- H. Autorisation parentale pour les mineurs obligatoire.
- I. Le Nautic Paddle 2024 ne comporte qu'1 seule manche sur la Seine.
C'est une course en flotte.
Tous les compétiteurs, LOISIR, PRO, autres classements, femmes, hommes et juniors partent en même temps.
Le départ est de type "mass-start".
- J. Les planche de SUP doivent avoir une longueur comprise entre 10' et 14'.
- K. Le port d'une combinaison est obligatoire.
Cette combinaison doit couvrir au minimum les jambes, les cuisses, le torse et le dos.
- L. 1 leash reliant le compétiteur à son SUP est obligatoire.
- M. Le dossard de l'épreuve est obligatoirement porté.
Le dossard doit être porté au-dessus de tout autre équipement (y compris le « camel bag » ou sac à dos).
NB : pour les compétiteurs déguisés, sous réserve d'en faire la demande lors de l'inscription, une tolérance pourra être accordée par la Direction de Course.
- N. Respect permanent de l'environnement, des concurrents, des Organisateurs, des règles sanitaires spécifiques (O.), du public, des médias, etc.
- O. Les règles sanitaires spécifiques, seraient des règles complémentaires aux règles sanitaires françaises. Elles seraient définies par l'Organisateur en fonction des circonstances et/ou des directives préfectorales.
Le cas échéant, elles seront disponibles sur le site <https://www.nauticpaddle.com> au plus tard le mardi 26 novembre 2024.

- P. L'organisateur se réserve la possibilité d'inclure un ou plusieurs classements complémentaires.

2. PROGRAMME :

A l'exception des horaires où la présence des compétiteurs est obligatoire, les dates et heures communiquées le sont à titre indicatif. Le programme de la journée du dimanche sera précisé lors du briefing du samedi 30 novembre 2024 en présentiel et dématérialisé.

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024

KIOSQUE FLOTTANT – Port de la gare | 75013 Paris

9h30 – 15h30 : Accueil des coureurs pour la confirmation des inscriptions, retrait des dossards et dépôt des planches (Stockage et rangement des planches sur le quai de la BNF) ;

QUAI BNF – Niveau du départ - Port de la gare | 75013 Paris

16h00 – 19h00 : Accueil des coureurs pour la confirmation des inscriptions, retrait des dossards au sein d'une structure CTS bi-pente de 100m² et dépôt des planches (Stockage et rangement des planches sur le quai de la BNF) ;

19h00 : Briefing des compétiteurs

DIMANCHE 1^{ER} DECEMBRE 2024

06.30 : Premières arrivées sur le quai – Port de la Gare

07.00 : Arrivée des bénévoles

07.15 : Briefing des coureurs quai de la Gare (BNF)

07.25 : Après instruction de la Direction de Course, mise à l'eau

07.55 : Mise à disposition de la Direction de Course

08.00 : DEPART !

09.30 à 11.00 : ARRIVEE ILE DE MONSIEUR !

11.30 : Ouverture du brunch – Ile de Monsieur | Maison des clubs

14.00 : Annonce du classement et remise des prix.

3. REGLES

3.1 PREAMBULE

L'inscription au Nautic Paddle 2024 vaut acceptation sans aucune restriction de l'Avis de Course et de ses règles.

La navigation sur la Seine est soumise à une réglementation appliquée rigoureusement.

- Interdiction de naviguer en Stand Up Paddle sauf autorisation exceptionnelle.
- Trafic fluvial important (transports commerciaux, bateaux mouches, etc.).
- Le cas échéant, Plan Vigipirate.
- Respect des règles sanitaires spécifiques.

Les pratiques de la baignade et de la natation sont interdites. Aussi, nous vous informons que, selon l'Agence Régionale de la Santé (ARS) d'Ile-de-France, la qualité de l'eau de la Seine est insuffisante pour la pratique de la baignade, malgré de nettes améliorations.

Le respect des règles générales de navigation sur la Seine est obligatoire. Tout manquement, même en amont de l'épreuve, sera sanctionné par la disqualification immédiate des compétiteurs concernés.

Il appartient à chaque compétiteur de juger avec discernement de son aptitude technique et physique à prendre le départ et à rester en course en fonction des conditions climatiques et des conditions hydrologiques.

ATTENTION : il est fortement recommandé de procéder à un bon échauffement avant de vous mettre à l'eau (mouvements, étirements, etc.). Nous attirons votre attention sur le fait que la chute dans une eau froide peut entraîner des complications d'ordre physiologique (hypothermie entre autres...).

Une quinzaine d'embarcations serviront à l'assistance des compétiteurs et à la Direction de Course. Un(des) « bateau(x) ponton » servira(ont) à accueillir les abandons. Il(s) se trouvera(ont) à l'arrière de la flotte.

Les bateaux de la Brigade Fluviale (Police) ne font pas partie du dispositif précité mais pourront être amenés à intervenir en cas de situations dangereuses et/ou urgentes. Leurs directives devront être suivies sans délai et sans restriction.

3.2 INFORMATIONS UTILES

Pour les divisions PRO et LOISIR : la course se déroule intégralement dans le sens du courant.

Relevés généralement constatés fin novembre :

- T° de l'eau en degrés Celsius : de + 5° à + 11°
- T° de l'air en degrés Celsius : - 2° à + 10°
- Courant : de **1 à 3 nœuds (2 à 5 km/h)** dans le sens général de la course → de l'amont (départ) vers l'aval (arrivée)
- Le vent, surtout lorsqu'il est fort, est globalement dans l'axe de la Seine → parcours vent arrière ou face au vent.
- Le port de bottillons néoprènes est très recommandé.
- Un bout de remorquage de 5m est recommandé.

A titre exceptionnel, le trafic fluvial est partiellement ou totalement stoppé en fonction des zones de course et des heures de passage des compétiteurs.

3.3 PARCOURS

- Distance approximative du parcours pour les divisions PRO et LOISIR : 15 km.
DÉPART = Bibliothèque Nationale de France → Point Kilométrique de la Seine = PK166.
- ARRIVÉE = Ile de Monsieur → Point Kilométrique de la Seine PK12,300

3.4 MARQUES DE PARCOURS OBLIGATOIRES

Le(s) compétiteur(s) qui n'aurai(en)t pas passé le Pont des Arts avant 9.00 (sortie du passage des îles) et/ou le Pont d'Iéna avant 9.30 (Point Kilométrique de la Seine = PK 174.5) serai(en)t obligé(s) par la direction de course, d'embarquer dans un bateau d'assistance (Obligation réglementaire des autorités fluviales).

3.5 INSCRIPTIONS

3.5.1 DEMANDES D'INSCRIPTION :

- Les demandes d'inscription devront être faites **entre le mercredi 4 septembre et le mercredi 16 octobre 2024** via le site du Nautic Paddle 2024 : <https://www.nauticpaddle.com>
- Les demandes d'inscription pourront comporter de 1 à 4 noms de compétiteurs. Les compétiteurs présents sur une même demande d'inscription pourront demander leur inscription dans la Division "PRO" ou dans la Division "LOISIR".
- 1 compétiteur ne pourra apparaître que sur une demande d'inscription. Il est donc interdit de faire une demande d'inscription dans la Division "PRO" et une demande d'inscription dans la Division "LOISIR" et/ou de faire plusieurs demandes, individuelle ou collective.

3.5.2 ELIGIBILITE DES DEMANDES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions seront clôturées dès que le nombre maximum de compétiteurs est atteint.

3.5.3 REPARTITION DES 1 300 PLACES :

- **150 places** seront attribuées à la Division "PRO".
- **150 places** seront attribuées aux partenaires de la Nautic Paddle.
- **1000 places** seront attribuées à la Division "LOISIR".

Pour chacune des Divisions :

- Si dans l'une des Divisions, le quota des places attribuées n'est pas atteint, les places disponibles seront prioritairement mises à disposition de l'autre Division.

3.6 CATEGORIES → DIVISIONS

En fonction de leur niveau de pratique, les participants du Nautic Paddle 2024 émettent un souhait d'inscription pour la "Division PRO" ou pour la "Division LOISIR". L'Organisateur du Nautic Paddle 2024 validera la Division dans laquelle les compétiteurs sont admis à courir. La décision de l'organisateur sera sans appel.

3.6.1 REGLES DE CLASSEMENT DES COMPETITEURS :

3.6.1.1 Division LOISIR :

- Les compétiteurs ayant été classés dans les 10 premiers du Classement LOISIR Scratch lors des éditions 2021 et/ou 2022 du Nautic Paddle seront automatiquement enregistrés dans la "Division PRO".
- Les compétitrices ayant été classées dans les 10 premières du Classement LOISIR Women lors des éditions 2021 et/ou 2022 du Nautic Paddle seront automatiquement enregistrés dans la "Division PRO".

3.6.1.2 Division PRO :

- Les compétiteurs ayant été classés dans les 50 premiers du classement PRO Scratch des éditions 2021 et/ou 2022 du Nautic Paddle seront automatiquement enregistrés dans la "Division PRO".
- Les compétitrices ayant été classés dans les 50 premières du Classement PRO Women des éditions 2021 et/ou 2022 du Nautic Paddle seront automatiquement enregistrés dans la "Division PRO".

3.6.2 LES 2 ARTICLES PRECEDENTS S'APPLIQUENT QUEL QUE SOIT L'AGE DESCOMPETITEURS.

3.7 REGLES DE COURSE

3.7.1 LORS DES BRIEFINGS SERONT PRECISES :

- Les procédures de départ.
- La ligne de départ.
- Le parcours et les éventuelles marques de parcours.
- Dispositions particulières liées à la navigation sur la Seine.
- La ligne d'arrivée.
- Les éventuelles règles sanitaires.

3.7.2 REGLES SPECIALES :

La Direction de Course du Nautic Paddle 2024 est en liaison permanente avec le Service de Navigation de la Seine et la Police Fluviale. En conséquence, elle peut à tout moment, en particulier pour des raisons de sécurité, prendre des dispositions différentes de celles annoncées lors des briefings.

Sauf instruction contraire (lors du départ et sur la fin du parcours), la navigation sur la Seine (dans Paris) se fait uniquement sur la moitié droite du fleuve.

Avant le départ :

- La mise à l'eau des SUP ne se fera qu'après autorisation de la Direction de Course.
- Il est **FORMELLEMENT INTERDIT** de s'appuyer à quelque support que ce soit (péniche, quai, amarre, etc.).
- Le non-respect de ces directives entraînera la disqualification des participants concernés. Ils seront classés DSQ (Disqualified).
- Tous les compétiteurs qui se situeront **en amont du Pont des Arts après 9.00 et/ou du Pont d'Iéna après 9h30** seront récupérés par les bateaux d'assistance et classés DNF (Did Not Finish).
- Pour des raisons de sécurité, la Direction de Course peut décider à tout moment de retirer de la compétition quiconque présenterait des signes de faiblesse. Ces concurrents éventuels seront classés DNF (Did Not Finish).
- **En cas d'abandon, faire des signaux de détresse** (2 bras au-dessus de la tête avec mouvement montant - descendant) et signaler votre abandon à un bateau d'assistance à la 1^{ère} occasion possible, ou à un autre compétiteur qui pourra faire passer l'information. Ces concurrents éventuels seront classés DNF (Did Not Finish).
- Les règles du bon sens nautique s'appliquent totalement. Vous devez

porter assistance à toute personne en difficulté puis prévenir aussi rapidement que possible l'Organisation.

- Lors du passage de la ligne d'arrivée, le compétiteur ne peut être à genou ou allongé sur sa planche. Le non-respect de cette règle entrainera une pénalité de 1'.
- Les participants pourront être équipés d'un « tracker ». Dans ce cas, le port du tracker sera expliqué au cours du briefing.

4. CLASSEMENT

4.1 LES DIFFERENTS CLASSEMENTS

Pour les Divisions PRO et LOISIR, chacun des classements sera établi à partir d'une extraction des classements respectifs de chacune des Divisions.

Division PRO :

- Classement PRO Scratch → toutes les compétitrices et tous les compétiteurs de la Division PRO.
- Classement PRO Women → toutes les femmes de la Division PRO.
NB : les femmes sont classées dans les 2 classements PRO.
NB : il n'y a pas de classement junior dans la Division PRO.

Division LOISIR :

- Classement LOISIR Scratch → toutes les compétitrices et tous les compétiteurs de la Division LOISIR.
- Classement LOISIR Women → toutes les femmes de la Division LOISIR.
- Classement LOISIR Juniors (-15 ans) → toutes les Juniores et tous les Juniors de la Division LOISIR.
NB : les juniors sont classés dans les classements LOISIR Scratch et LOISIR Juniors.

Autres Classements :

- Le cas échéant, des classements spécifiques pourront être créés. Une annexe précisera leurs modalités au plus tard lors de la confirmation des inscriptions.

4.2 ATTRIBUTION DES POINTS

4.2.1 ATTRIBUTION DES POINTS POUR LES CLASSEMENTS PAR EQUIPE :

Pour chaque compétiteur, l'attribution de point se fait à partir des Classements Scratch des division PRO et LOISIR :

- Le 1^{er} reçoit 1 point.
- Le 2nd reçoit 2 points.
- Ensuite chaque compétiteur reçoit le nombre de points correspondant à sa place dans le classement de la Division concernée.
- Abandon (DNF) = nombre d'arrivées de la Division + 1 point
NB : tous les concurrents situés en amont du Pont des Arts après 9.00 et/ou du Pont d'Iéna après 9h30 seront classés DNF.
- Disqualifié (DSQ) = nombre de partants de la Division.
 - Pour chaque Division, le nombre de partant est établi à partir du nombre de compétiteur ayant confirmé leur inscription le samedi 30 novembre

2024.

- Non Partant (DNS) = nombre d'inscrits de la Division.
 - Pour chaque Division, le nombre d'inscrit est établi à partir du nombre de compétiteur étant inscrit à l'épreuve, y compris ceux n'ayant pas confirmés leur inscription le samedi 30 novembre.

5. LOGISTIQUE

5.1 CAUTION POUR LES TRACKERS

Lors de l'inscription un tracker sera attribué à chaque compétiteur.

Le port du tracker est obligatoire dès lors que le participant est en navigation.

Le tracker sera remis contre une caution de 60€. Cette caution sera encaissée en cas de non-restitution du tracker à l'issue du Nautic Paddle 2024.

La caution pourra être donnée par chèque ou par carte bancaire.

5.2 STAND UP PADDLE

Les Stand Up Paddle seront déposés le samedi 30 novembre 2024, ailerons et leash montés (ou pas), au niveau de la zone de départ (Port de la Gare), après la confirmation des inscriptions.

Les Stand Up Paddle devront être identifiés par chaque participant avec les stickers fournis lors de la confirmation des inscriptions – positionnés sur le pont avant.

Si housse de protection, celle-ci devra être également identifiée par chaque participant avec les stickers fournis lors de la confirmation d'inscription.

5.3 PAGAIES ET ACCESSOIRES

Les compétiteurs gèrent leurs pagaies et leurs accessoires (ailerons, leash, tournevis, etc.).

5.4 SAC ET EFFETS PERSONNELS

Vous pouvez disposer d'un sac contenant vos effets personnels (vêtements pour vous changer après l'arrivée, tournevis, aileron, leash, eau, bout de remorquage, barres énergétiques, coupe-vent, serviette, etc.).

Ce sac devra être identifiable grâce à l'apposition du sticker remis lors de la confirmation des inscriptions (à coller autour de la sangle de portage).

ATTENTION : le dimanche, ce sac pourra voyager :

- Dans les camionnettes de l'Organisation durant la course : du Quai de la Gare (BNF) à l'Ile de Monsieur.
- Il sera récupéré par chaque concurrent dès son arrivée à Ile de Monsieur. Les camionnettes de l'organisation seront stationnées près de la zone d'arrivée.

6. JURY & RECLAMATION

Le jury est composé de 3 membres de l'Organisation du Nautic Paddle 2024. Il se réunira après toute réclamation de la Direction de Course et/ou d'un Concurrent.

Les décisions du jury sont à sa discrétion et sans appel. Elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve, y compris pour les éditions suivantes.